



COUPE DU MONDE
RUGBY
FRANCE 2023

Charte du Volontaire

Programme Volontaires

Coupe du Monde de Rugby #France 2023

03 Février 2022

Document à ne pas communiquer en externe.



Le Groupement d'Intérêt Public #France 2023 a pour objet d'organiser la Coupe du Monde de Rugby 2023 en France dans le respect des accords conclus avec l'association de droit irlandais World Rugby et ses instances.

A cet effet, le GIP #France 2023 souhaite, comme le nécessite un événement sportif d'une telle envergure, mettre en place un programme Volontaires et offrir l'opportunité à toute personne de candidater librement pour proposer sa contribution bénévole à l'organisation de cet événement.

A travers votre démarche, vous décidez donc, si votre candidature est retenue, de vous investir bénévolement dans l'organisation du tournoi et d'apporter votre énergie, savoir-faire et savoir-être pour faire de cet événement planétaire une grande réussite.

Vous serez porteur de l'image et des valeurs de la Coupe du Monde de Rugby #France 2023 mais bien au-delà, vous véhiculerez, à travers la réalisation de votre mission, l'image de la France et de nos territoires auxquels nous sommes tant attachés.

Votre action interviendra dans un profond respect partagé de nos principes et valeurs indispensables pour la satisfaction de tous.

Dans ce contexte, une Charte exposera les droits, devoirs, conditions de recours et les conditions d'exercice applicables aux bénévoles souhaitant participer à l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby #France 2023 et qu'ils devront approuver. En voici déjà les grandes lignes à titre informatif.

Conditions d'accès aux candidatures et au recrutement en tant que volontaire de la Coupe du Monde de Rugby #France 2023 :

- L'âge minimum du candidat pour être éligible est fixé à 18 ans au 1er janvier 2023.
- Une maîtrise de la langue française est indispensable pour permettre au volontaire de réaliser au mieux sa ou ses missions. La connaissance d'une ou plusieurs autres langues, notamment l'anglais, est un atout indéniable.
- Les matches de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 étant organisés sur le territoire français, il appartient au candidat de s'assurer qu'il dispose des autorisations administratives nécessaires lui permettant de résider en France pendant toute la durée de son activité de volontaire au service du GIP France 2023.
- Afin d'assurer la sécurité de l'événement, l'organisateur sollicite pour chaque candidature l'avis de l'autorité administrative en application des articles R. 211-32 et

suivants du Code de la sécurité intérieure (« criblage » par vérification des antécédents judiciaires). L'absence d'avis défavorable est un prérequis nécessaire pour rejoindre l'équipe volontaires.

- Enfin, la sélection des volontaires est conditionnée au fait d'avoir répondu et satisfait aux modalités d'inscription, à l'entretien de sélection et de disposer de disponibilités en adéquation avec les missions du programme volontaire.

En tant que Volontaire de la Coupe du Monde de Rugby #France 2023, vous vous engagez à respecter les points suivants :

- En adhérant à la Charte, vous vous engagez de votre propre initiative et librement à apporter votre aide à l'organisation en réalisant la ou les missions qui auront fait l'objet d'une acceptation préalable de votre part.
- Votre adhésion à la Charte ne vous interdit pas de vous rétracter par la suite. Vous pouvez donc renoncer à tout moment à votre engagement, dans l'hypothèse où celui-ci ne correspondrait pas à vos attentes. Un minimum de formalisme est néanmoins requis, en prévenant par mail ou de vive voix votre référent ou l'équipe en charge de l'administration des Volontaires au siège ou sur votre site de rattachement.
- Vous avez pris connaissance des conditions d'intervention proposées aux volontaires et les acceptez.
- Vous prenez connaissance de la Charte d'éthique mise en place au sein de #France 2023 et vous vous engagez à contribuer au mieux aux actions de responsabilité sociale et environnementale (RSE).
- Vous adhérez aux valeurs affichées par #France 2023 et plus spécifiquement le respect, la solidarité, la convivialité et l'efficacité.
- Vous vous rendez disponible aux dates que vous avez indiquées préalablement, pour participer aux séances de formations / team building et aux missions qui vous sont confiées.
- Vous respectez les procédures de l'organisation portant en particulier sur l'hygiène et la sécurité.
- Vous ne fumez pas en dehors des zones autorisées et ne consommez pas d'alcool durant l'exercice de votre mission.

- Vous recevez et portez fièrement la tenue officielle et l'accréditation obligatoires sans aucun accessoire vous identifiant comme appartenant à un groupe, une ethnie, une religion ou une obédience politique.
- Vous veillez à ne pas adopter un comportement qui nuirait aux différents partenaires de l'événement, en particulier en n'arborant aucune marque ou logo venant en concurrence avec ceux-ci ;
- Vous êtes ambassadeur de #France 2023 et à ce titre vous faites vivre l'esprit de convivialité auprès de vos collègues volontaires, des spectateurs, des officiels, des équipes, des médias, etc... tout en faisant preuve de réserve et discrétion notamment envers les joueurs et journalistes.
- Vous avertissez les contacts désignés par #France 2023 de tous les comportements inadaptés à votre rencontre ou à l'encontre d'autres personnes en vue de combattre, le cas échéant, tout acte de discrimination, de racisme, d'intimidation, ou de harcèlement quel que soit sa nature.

En cas de manquement à l'une ou plusieurs dispositions inscrites dans la Charte lors de votre participation à l'évènement, le GIP France 2023 prendra toutes les mesures adéquates et proportionnées pouvant aller jusqu'au retrait de votre carte d'accréditation et de votre uniforme officiel.

En tant que structure organisatrice de la Coupe du Monde de Rugby #France 2023, le Groupement d'Intérêt Public #France 2023 s'engage à :

- Vous faire bénéficier d'espaces de convivialité dédiés et aussi d'animations auxquelles vous faites votre maximum pour y participer.
- Vous faire bénéficier de sessions d'intégration, de cohésion d'équipe et de formation pour lesquelles vous recevrez une attestation de participation.
- Vous fournir l'uniforme officiel ainsi que l'accréditation à usage personnel afin que vous soyez identifié comme membre de l'organisation.
- Vous faire bénéficier d'une assurance accident et d'une assurance responsabilité civile souscrite par #France 2023.
- Vous faire bénéficier d'une prise en charge du transport en commun local pendant vos jours de missions selon des modalités qui vous seront précisées lors de l'établissement de celles-ci.

- Vous faire bénéficier d'un repas par jour complet de mission, dans le respect de l'organisation mise en place à votre égard (lieu, horaires, etc.),
- Vous envoyer dans un délai raisonnable le planning de vos interventions afin de vous permettre de prendre vos dispositions personnelles et logistiques dans les meilleures conditions d'anticipation.